

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2022

VISANT À GARANTIR LE DROIT À L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE -
(N° 447)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 119

présenté par
M. Breton

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« interruption volontaire de grossesse »

le mot :

« avortement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mot "avortement" permet de mieux comprendre la réalité.